

"LA SAO PAULO ELECTRIC COMPANY, LIMITED"—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable John J. Connolly présente le bill F, concernant la *Sao Paulo Electric Company, Limited*.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Connolly: Mercredi prochain.

"LA BRAZILIAN HYDRO ELECTRIC COMPANY LIMITED"—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable John J. Connolly présente le bill G, concernant la *Brazilian Hydro Electric Company, Limited*.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Connolly: Mercredi prochain.

"LA BRAZILIAN TRACTION, LIGHT AND POWER COMPANY LIMITED"—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable John J. Connolly présente le bill H, concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited*.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Connolly: Mercredi prochain.

DISCOURS DU TRÔNE

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE
L'ADRESSE EN RÉPONSE—
SUITE DU DÉBAT

Le Sénat passe à la suite de la discussion, interrompue hier, sur la motion de l'honorable M. White, appuyée par l'honorable M. Méthot, tendant à voter une Adresse à Sa Majesté la reine, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs,...

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Haig: Je me trouve dans une situation assez délicate. Par douze fois j'ai pris la parole en cette enceinte à titre de chef de l'opposition au Sénat pour prononcer, au nom de mon parti, le premier discours qui suit ceux des deux motionnaires dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et, chaque fois, j'ai trouvé

à redire au Gouvernement. En prenant aujourd'hui la parole, en ma qualité de leader du Gouvernement au Sénat, j'ai une peur bleue qu'avant de terminer mon discours je ne retombe dans mes vieilles habitudes et commence à critiquer le présent gouvernement. Si cela m'arrive, sachez que ce sera pure inadverence.

L'honorable M. Farris: Suivez la voix de votre conscience!

L'honorable M. Haig: J'ai bien l'intention, je vous en préviens, de louer le Gouvernement avant de terminer. Je me réjouis vivement de signaler que tous les membres du Parlement, tous les citoyens d'Ottawa et, certes, tous les Canadiens, ont été ravis de ce que notre reine, Élisabeth II et Son Altesse royale le prince Philippe, duc d'Édimbourg, sont venus visiter le Canada et de ce que Sa Majesté a ouvert son Parlement au Canada. C'est la première fois qu'un souverain régnant vient ici ouvrir le Parlement; l'occasion ne se reproduira probablement pas de sitôt. Nous, sénateurs, en étions doublement ravis. Sans forfanterie, il me semble que le Sénat est plus intimement lié à la Couronne que toute autre assemblée parlementaire au Canada. Nous avons tous admiré la bienveillance dont Sa Majesté a fait preuve tout au long de sa visite et surtout quand elle est venue au Sénat pour y lire le discours du trône dans les deux langues de notre pays.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Haig: Je dois avouer que je n'étais pas en faveur, en premier lieu, de transmettre par télévision la cérémonie d'ouverture du Parlement, jusqu'au jour où je reçus des lettres des mères de mes petits-enfants et de certains de mes amis des États-Unis. Deux de mes petits-enfants ont demandé à leur père: "Qu'est-ce que la reine a dit à grand-papa, et que lui a-t-il répondu? Nous verrons, d'après les propos qu'il a tenus à cette occasion, s'il est bon acteur ou non." Je devrai répondre à cette question à mon retour chez moi.

Honorables sénateurs, la visite royale nous a enchantés; elle justifiait la confiance que nous placions depuis longtemps dans notre régime gouvernemental, régime qui nous permet d'avoir, sous notre propre juridiction, un état distinct tout à fait neutre en politique et qui, pourtant, en cas de crise, permet aux partis d'exercer leur bon jugement afin de se choisir comme chef un homme ou une femme, soit sur le plan provincial, soit sur le plan fédéral. Nous sommes les défenseurs de ce régime de gouvernement et de ce régime de liberté qu'aucune autre nation ne peut surpasser et que de nombreuses nations ne